Expéditeur : Derry Millar

Envoyé: Vendredi 19 mai 2006 15 h 10

Destinataire: Noms enlevés

c.c.: Noms enlevésObjet: Observations

Maître.

La procédure décrite dans ce courriel se rapporte au processus d'observations orales et écrites de la Commission. Elle vise les parties ayant qualité pour agir dans la première partie seulement ou dans les deux parties, c'est-à-dire toutes les parties qui ont pris part au processus d'audition des témoins.

Les parties peuvent soumettre leurs observations écrites et orales à la Commission ou seulement des observations écrites si elles le désirent.

OBSERVATIONS ÉCRITES ET RÉPONSES

Les observations écrites doivent être déposées auprès de la Commission et distribuées aux parties ayant pris part aux processus d'audiences au plus tard le 28 juillet 2006. Veuillez fournir une copie papier accompagnée d'une copie électronique à la Commission et en envoyer une copie électronique aux autres parties.

Les parties peuvent répondre par écrit si elles le désirent. De même qu'avec les observations, les réponses écrites doivent être distribuées à toutes les parties et déposées auprès de la Commission au plus tard le mercredi 16 août 2006.

La Commission affichera toutes les observations et réponses écrites sur son site Web le premier jour de présentation des observations orales. (voir ci-dessous). Par souci d'équité, le commissaire a ordonné aux parties de ne pas publier leurs observations ou leurs réponses avant le 21 août.

OBSERVATIONS ORALES - SEMAINE DU 21 AOÛT 2006

Les parties pourront limiter leurs observations orales aux points principaux de leurs observations écrites ou employer le temps qui leur est imparti pour répondre aux observations des autres parties. Veuillez noter que le temps inutilisé d'une partie ne pourra être accordé à une autre; par conséquent, une fois qu'une partie aura terminé la présentation de ses observations, le commissaire appellera la prochaine partie prévue à l'horaire.

Le temps alloué à chacune des parties pour la présentation de ses observations orales est indiqué ci-dessous.

I. Jusqu'à 2 heures :

- 1. la succession de Dudley George et le groupe de la famille George;
- 2. Aazhoodena et le groupe de la famille George;
- 3. les résidants d'Aazhoodena;
- 4. la Première nation chippewa Kettle and Stony Point;
- 5. les Chiefs of Ontario;
- 6. Aboriginal Legal Services of Toronto;
- 7. Michael D. Harris:
- 8. Debbie Hutton:
- 9. la Police provinciale de l'Ontario;
- 10. Association de la police provinciale de l'Ontario;
- 11. la province de l'Ontario;

II. Jusqu'à 1 heure :

- 1. Charles Harnick;
- 2. Robert Runciman:
- 3. Christopher D. Hodgson;
- 4. Marcel Beaubien;
- 5. la municipalité de Lambton Shores;
- 6. le coroner en chef de la province de l'Ontario.

Si vous comptez présenter des observations orales

Les avocats qui désirent présenter des observations orales en plus de leurs observations écrites doivent en faire part à la Commission au plus tard le 22 juin 2006 afin que cette dernière puisse prendre les dispositions nécessaires. Les parties qui omettront de le faire dans le délai prévu ne pourront pas présenter d'observations orales. Lorsque la Commission aura été avisée de l'intention des parties désirant présenter des observations orales, l'horaire des présentations sera communiqué aux parties.

PROCÉDURE CONCERNANT LES PARTIES AYANT QUALITÉ POUR AGIR DANS LA DEUXIÈME PARTIE SEULEMENT

La procédure concernant les observations des parties ayant qualité pour agir dans la deuxième partie seulement fera l'objet d'un courriel distinct envoyé par Nye Thomas, directeur des politiques et de la recherche. Les parties ayant qualité pour agir uniquement dans la deuxième partie sont invitées à soumettre leurs observations écrites au sujet des questions relevant de la deuxième partie du mandat de la Commission d'enquête et peuvent aussi effectuer une présentation orale d'une demi-heure tout au plus si elles le désirent. La Commission fournira des copies électroniques des observations écrites des parties ayant qualité pour agir dans la deuxième partie à toutes les parties ayant qualité pour agir dans la première partie ou dans les deux parties qui en feront la demande.

Cordialement.

Derry Millar Avocat principal Commission d'enquête sur Ipperwash 250, rue Yonge, bureau 2910, C. P. 30 Toronto (Ontario) M5B 2L7 Tél. sans frais: 1 866 939-9979 Tél.: 416 314-9258

Téléc. : 416 314-9393

Courriel: dmillar@weirfoulds.com

www.ipperwashinquiry.ca

Expéditeur : Derry Millar

Envoyé: Vendredi 14 juillet 2006 11 h 07

Destinataire: NOMS ENLEVÉS

c.c.: NOMS ENLEVÉS

Objet: Observations orales - semaine du 21 août 2006

Maître,

Vous trouverez ci-dessous l'ordre de présentation des observations orales. Nous commencerons le 21 août 2006 à 9 h. Nous prévoyons siéger chaque jour de 9 h jusqu'à environ 19 h. Nous n'avons pas assigné d'heure ni de date précises puisque le commissaire voudrait entendre les parties dans l'ordre sans perte de temps au cas où une partie finirait plus tôt que prévu. Nous prévoyons que les observations orales se termineront jeudi en fin d'après-midi.

Au nom du commissaire, l'aimerais inviter tous les avocats et les parties à prendre part à la cérémonie de clôture prévue le vendredi 25 août 2006 qui aura lieu au Kimball Hall de 10 h à 11 h. Le commissaire voudrait profiter de l'occasion pour marquer la fin de l'audition des témoins et offrir l'occasion de faire le point pour pouvoir tourner la page. Les détails du programme n'étant pas encore connus, je vous en aviserai en temps et lieu. Le commissaire aimerait encourager toutes les parties et leurs avocats à prendre part à la cérémonie de clôture.

ORDRE DE PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS ORALES:

PARTIES AYANT QUALITÉ POUR AGIR DANS LA PARTIE 1

Α.

- 1. La succession de Dudley George et le groupe de la famille George jusqu'à 2 heures
- 2. Aazhoodena et le groupe de la famille George jusqu'à 2 heures
- 3. Les résidants d'Aazhoodena jusqu'à 2 heures
- 4. La Première nation chippewa Kettle and Stony Point jusqu'à 2 heures
- 5. Chiefs of Ontario jusqu'à 2 heures
- 6. Aboriginal Legal Services of Toronto jusqu'à 2 heures

B.

- 7. L'honorable Michael D. Harris jusqu'à 2 heures
- 8. Charles Harnick jusqu'à 1 heure
- 9. Robert Runciman jusqu'à 1 heure
- 10. Christopher D. Hodgson jusqu'à 1 heure
- 11. Marcel Beaubien jusqu'à 1 heure
- 12. Debbie Hutton jusqu'à 2 heures

C.

- 13. La municipalité de Lambton Shores jusqu'à 1 heure
- 14. Le coroner en chef de la province de l'Ontario jusqu'à 1 heure

D.

15. La province de l'Ontario - jusqu'à 2 heures

E.

- 16. Association de la Police provinciale de l'Ontario jusqu'à 2 heures
- 17. La Police provinciale de l'Ontario jusqu'à 2 heures.

PARTIES AYANT QUALITÉ POUR AGIR DANS LA PARTIE 2 SEULEMENT *

- 18. Mennonite Central Committee Ontario jusqu'à une demi-heure
- 19. Amnistie internationale- jusqu'à une demi-heure
- 20. Union of Ontario Indians jusqu'à une demi-heure
- 21. Les Chippewas de Nawash jusqu'à une demi-heure
- 22. African Canadian Legal Clinic jusqu'à une demi-heure
- 23. L'Association canadienne des libertés civiles jusqu'à une demi-heure

*Remarque : L'ordre de présentation ci-dessus a été modifié par la suite comme suit : Mennonite Central Committee Ontario, Ammistie internationale, African Canadian Legal Clinic, les Chippewas de Nawash, Union of Ontario Indians et l'Association canadienne des libertés civiles.

À titre d'information, nous prévoyons que les présentations des parties énumérées ci-haut se dérouleront comme suit : numéros 1 à 4 le 21 août; numéros 5 à 9 le 22 août; numéros 10 à 15 le 23 août et numéros 16 à 23 le 24 août.

Cordialement.

Derry Millar

Derry Millar Avocat principal Commission d'enquête sur Ipperwash 250, rue Yonge, bureau 2910, C. P. 30 Toronto (Ontario) M5B 2L7 Tél. sans frais: 1 866 939-9979

Tél.: 416 314-9258 Téléc.: 416 314-9393

Courriel: dmillar@weirfoulds.com

www.ipperwashinquiry.ca

IPPERWASH INQUIRY



COMMISSION D'ENQUÊTE SUR IPPERWASH

Bunau 2910, 250, run Yonga, C.P. 30 Ioronto (Ontario) MSB 2L7

Tal: 414314-9200 Talka: 414314-9393

Internet: www.ipperwwhinquiay.ca

250 Wonga Street, Suite 2910, P.O. Box 30 Toronto ON M5B 2L7

Tal: 414314-9200 Fax: 414314-9393

Web: www.ipperwebinqui.y.ca

NOTE PRÉLIMINAIRE

DESTINATAIRES: Parties ayant qualité pour agir exclusivement dans la deuxième partie de

l'enquête sur Ipperwash

EXPÉDITEUR: Nve Thomas

Directeur, Politiques et recherche Commission d'en quête sur I pperwash

DATE: 25 mai 2006

OBJET: Observations écrites et orales définitives à la Commission d'enquête sur

Ipperwash.

Comme vous le savez peut-être, la première partie des audiences de la Commission d'enquête sur l'pperwash se terminera au plus tard le 29 juin 2006. Nous sommes donc en mesure d'établir le processus et le calendrier des observations définitives des parties ayant qualité pour agir dans le cadre de l'enquête.

Cette note a pour objet d'établir le processus et le calendrier des observations définitives, orales comme écrites, des parties ayant qualité pour agir exclusivement dans la deuxième partie de l'enquête. Une note aux parties qui ont participé au processus d'audition des témoins, c'est-à-dire les parties ayant qualité pour agir dans les deux parties de l'enquête ou exclusivement dans la première, leur a été envoyée par Derry Millar, l'avocat principal de la Commission.

Observations écrites - 28 juillet 2006

Les parties désirant soumettre leurs observations écrites à la Commission doivent le faire jusqu'au 28 juillet 2006. Elles doivent fournir à la Commission une copie papier et une copie électronique au format Word.

La Commission distribuera ensuite ces observations écrites par voie électronique aux autres parties ayant qualité pour agir exclusivement dans la deuxième partie et aux parties ayant qualité pour agir dans les deux. De même, la Commission aimerait communiquer sous forme électronique les observations écrites des parties ayant qualité pour agir dans les deux parties de l'enquête à celles qui ont qualité pour agir seulement dans la deuxième. Veuillez me laisser savoir d'ici le 22 juin si vous comptez soumettre des observations écrites. Entre-temps, je communiquerai avec chaque partie afin d'examiner le processus de soumission.

La Commission affichera les observations écrites de toutes les parties sur son site Web le premier jour des observations orales (voir ci-après). Par souci d'équité, le commissaire a enjoint aux parties de ne pas rendre leurs présentations publiques avant le 21 août.

Observations orales - Semaine du 21 août 2006

Les parties peuvent également choisir de présenter des observations orales à la Commission. Veuillez noter que seulement les parties qui ont soumis des observations écrites pourront le faire.

Les observations orales débuteront le 21 août 2006 et se dérouleront au Kimball Hall à Forest (Ontario). Les parties ayant qualité pour agir exclusivement dans la deuxième partie se verront accorder jusqu'à 30 minutes pour présenter leurs observations orales.

Les parties souhaitant présenter des observations orales devraient m'en informer d'ici le 22 juin 2006. Les parties qui n'auront pas avisé la Commission avant cette date ne pourront pas présenter d'observations orales. Le calendrier des observations orales sera distribué à une date ultérieure.